



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00153

Numéro SIREN : 384 425 476

Nom ou dénomination : VERT MARINE

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2015 sous le numéro de dépôt 4618

Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen

VERT MARINE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000.000 Euros
Siège social : 1 rue Lefort Gonssolin
76130 MONT SAINT AIGNAN

RCS ROUEN 384 425 476

EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2015

L'An Deux Mil Quinze,
Et le Trente Juin, à Neuf Heures Trente.

Les actionnaires de la Société VERT MARINE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les locaux du Cabinet PLUSQUELLEC, Avocat à MONT SAINT AIGNAN (76130) – 25, rue Raymond Aron, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le Cabinet CARTIER, Co-Commissaire aux Comptes, représenté par Monsieur François CARTIER, a été régulièrement convoqué.

Monsieur François RICHARD, Co-Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué.

Les représentants du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués.

Monsieur Thierry CHAIX préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2014,
- le rapport du Président,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

TC

Puis, Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de la Présidence, les rapports des Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- Examen et approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2014,
- Approbation des dépenses non déductibles fiscalement,
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2014,
- Quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la Présidence.

Puis, il fait donner lecture des rapports des Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les mandats de Monsieur François RICHARD, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société BEGUIN & ASSOCIES CONSULTANTS, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration ce jour, décide de renouveler le mandat de Monsieur François RICHARD en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire et de nommer Madame Isabelle DUCHEMIN, domiciliée à MONTIVILLIERS (76290) – 11 rue Michel, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TC

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les actionnaires.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'G' shape with a horizontal line through the middle, followed by a small loop at the end.